



Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



Prévention et lutte contre les cambriolages

1. Ne laissez pas entrer des personnes inconnues
2. Prenez et archivez les photos de vos objets de valeurs et relevez les numéros d'identification des matériels informatiques et HiFi-vidéo (ex : numéros de série...)
3. Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants
4. Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Les baies vitrées peuvent être renforcées
5. Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous (évitiez chambres, salles de bain, armoires, etc)
6. Évitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir d'entrée. Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicule ou en vue dans celui-ci
7. Détectez les cambrioleurs (présences étrangères à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules, etc...) et en cas d'événement suspect, prévenez la police ou la gendarmerie en appelant le 17
8. En cas d'absence, sollicitez vos amis, vos parents, vos voisins. Signalez votre absence prolongée (vacances) à la gendarmerie ou au commissariat de police (opération tranquillité vacances)
9. Ne signalez jamais vos absences à venir sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique
10. Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien et : **Composez le 17**